



Impots jugements enfant a charge

Par **mimi65**, le **28/04/2010** à **13:26**

Bonjour,

j'ai un fils de 19 ans qui est en alternance ; ce dernier par soucie de comodité reside a mon domicile 300 jours dans l'annee

sa maman a la garde de mon fils par jugement

a partir du faite qu'il est 19 ans est ce que le jugement fait encors fois ?

est ce a partir du moment ou il me fait un courrier manuscrit a l'intention des impots je peut le declarer sur ma feuille dimpot ?

merci par avance pour la reponse